

ACEP-CAPE - RÉUNION DU COMITÉ DES FINANCES

Procès-verbal de la réunion

Date: 3 décembre 2018

Heure: 16 h 15 à 17 h 45

Lieu : Bureau national de l'ACEP, 100, rue Queen, 4e étage, Ottawa

Présents: Membres: Greg Phillips (président), Nick Giannakoulis (président), André Picotte, Kelly

Mansfield, Andreas Trau, Howard Delnick, Hailin Collins

Personnel: Claude Vézina (directeur exécutif), Omid Kahriz (gestionnaire des finances),

Mark Courty (adjoint à la paie et à la comptabilité)

Absents : **Membres :** Anthony Coles

Sujet	Mesures de suivi
16 h 15 Le quorum est atteint	
 Éléments soumis à l'approbation des participants A) Ordre du jour K. Mansfield propose l'approbation de l'ordre du jour, secondé par A. Trau. La résolution est adoptée. 	
B) Procès-verbal G. Phillips propose l'approbation du procès-verbal de la réunion du 8 novembre 2018, tel que modifié, secondé K. Mansfield. La résolution est adoptée.	M. Courty remplacera le fonds de prévoyance au poste 3 par un fonds de réserve illimité.
 C) États financiers – Octobre 2018 A. Trau demande comment le montant des investissements peut être un chiffre négatif. O. Kahriz répond qu'il s'agit d'un montant cumulatif. 	O. Kahriz fera un suivi lors de la prochaine réunion du Comité des finances.
Les membres formulent les observations suivantes concernant les états financiers d'octobre 2018 :	
 Il faut se pencher sur les allocations au poste 8. 	



ACEP-CAPE - RÉUNION DU COMITÉ DES FINANCES

	 Le montant figurant au poste 9 tient-il compte de l'amortissement? Pourquoi le montant de loyer au poste 10 a-t-il augmenté? Qu'est-ce qui justifie l'augmentation en juin 2018 au poste 11? Il faut se pencher sur les chiffres au poste 12. Les états financiers d'octobre 2018 ont été déposés en prévision de la prochaine réunion. 	O. Kahriz et M. Courty répondront aux questions et réviseront les états financiers.
2.	Nouveaux dossiers Rien à signaler.	
3.	Questions importantes A) Suivi des recommandations du CF Rien à signaler. B) Décisions financières du CEN Rien à signaler. C) Fonds de défense N. Giannakoulis lit le point 4.9 – Défense juridique des associations des modalités du fonds de défense de l'ACEP. En résumé, on y explique ce qui peut être absorbé par le fonds de défense en ce qui a trait aux frais exceptionnels associés à une défense juridique. G. Phillips mentionne que le CEN a approuvé le recours au Fonds de défense pour couvrir les dépassements des frais juridiques, seulement. Cela limiterait les ponctions dans le fonds de	
	prévoyance et permettrait ainsi à l'ACEP d'utiliser le fonds de prévoyance pour d'autres postes en situation de dépassement. N. Giannakoulis indique qu'il faut établir un plan de travail pour éliminer le fonds de	

défense.



ACEP-CAPE - RÉUNION DU COMITÉ DES FINANCES

	D) Suivi de la stratégie d'investissement O. Kahriz se penchera sur la stratégie d'investissement et fera un suivi à cet égard lors de la prochaine réunion du Comité des finances.	O. Kahriz fera un suivi.
	E) AGA - Présentation du budget N. Giannakoulis fera un survol global du budget lors de l'AGA.	
	F) Politique sur les dons G. Phillips précise qu'il n'y a aucune politique en place pour le moment et que les dons sont laissés à la discrétion du président.	
	H. Delnick indique que la majorité des membres du CEN ne souhaitent pas faire de dons.	
	A. Trau ajoute que le CEN ne doit donner que le feu vert, sans préciser le montant des dons.	
	G. Phillips mentionne qu'il serait utile de créer une politique sur les dons.	
4.	Éléments d'information Rien à signaler.	
5.	Prochaine réunion	M. Courty discutera avec le président et créera un sondage sur Doodle pour obtenir le quorum.
6.	La séance est levée à 17 h 45.	